



ONU  HABITAT



CÔTE D'IVOIRE : PROFIL URBAIN DE PORT-BOUËT



DÉNI DE RESPONSABILITÉ : Les termes employés et le matériel utilisé dans cette publication ne reflètent pas nécessairement les points de vue du Secrétariat des Nations unies ou des diverses organisations qui lui sont liées. Les appellations employées et les informations présentées n'impliquent de la part de l'ONU-Habitat et de son conseil d'administration, aucune prise de position quant au statut juridique des pays concernés, la délimitation de ses frontières, ou compromettant les autorités en place, le système économique établi ou encore le degré de développement.

Les analyses, conclusions et recommandations de ce rapport ne reflètent pas non plus nécessairement le point de vue du Programme des Nations unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), son conseil d'administration et de ses États membres.

La présente publication peut être reproduite, entièrement ou en partie, sous n'importe quel format ou support, à des fins éducatives mais non lucratives, sans l'autorisation préalable du détenteur des droits d'auteur, à la condition qu'il soit fait mention de la source. ONU-Habitat souhaiterait qu'un exemplaire de l'ouvrage où se trouve reproduit l'extrait lui soit communiqué. La présente publication ne peut être ni revendue ni utilisée à d'autres fins commerciales sans l'autorisation préalable du Programme des Nations unies pour les établissements humains.

La réalisation de ce rapport a été supervisée par Kerstin Sommer, Joseph Guiébo, Raphaëlle Vignol, Nicolas Maréchal, Matthieu Sublet et Florence Kuria.

Publié par le Programme des Nations unies pour les établissements humains.
Copyright © 2012

HS Number: [HS/056/12E](#)

ISBN Number: (Series) [978-92-1-132023-7](#)

ISBN Number: (Volume) [978-92-1-132472-3](#)

Impression : UNON, Publishing Services Section, Nairobi, ISO 14001:2004-certified

Les publications du Programme des Nations unies pour les établissements humains sont disponibles au bureau régional et d'information de l'ONU-Habitat ou directement :

P.O. Box 30030, GPO 00100

Nairobi, Kenya

Fax : + (254 20) 762 4266/7

Email : unhabitat@unhabitat.org

www.unhabitat.org

Couverture : © DR



ONU  HABITAT



CÔTE D'IVOIRE : PROFIL URBAIN DE PORT-BOUËT

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS DU DIRECTEUR EXÉCUTIF	4
PRÉSENTATION ET MÉTHODOLOGIE	5
CARTE	6
RÉSUMÉ EXÉCUTIF	7
INTRODUCTION	9
GOUVERNANCE	11
FINANCES MUNICIPALES	14
FONCIER	16
BIDONVILLES	18
GENRE ET DÉVELOPPEMENT	20
ENVIRONNEMENT	22
GESTION DES RISQUES DE CATASTROPHES	24
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL	25
SERVICES URBAINS DE BASE	27
SÉCURITÉ URBAINE	29

AVANT-PROPOS DU DIRECTEUR EXÉCUTIF



Selon une recherche publiée dans le rapport d'ONU-Habitat, « L'État des villes dans le monde 2010-2011 », toutes les régions en voie de développement, notamment en Afrique, dans les Caraïbes et dans le Pacifique, compteront en 2030 plus de personnes vivant en milieu urbain qu'en milieu rural. La moitié de la popula-

tion mondiale vit déjà dans des zones urbaines, les défis auxquels nous faisons face dans la bataille lancée contre la pauvreté urbaine sont nombreux et de taille : notre tâche est ardue, nous voulons des villes sans bidonville, où les femmes se sentent plus en sécurité, des villes inclusives avec l'électricité, l'accès à l'eau et à l'assainissement, et où les transports sont abordables, des villes mieux planifiées dans leur développement, des villes plus propres, plus vertes.

Mais comme le montre cette série de profils, il existe beaucoup de solutions intéressantes et de bonnes pratiques qu'il serait bon d'appliquer. En fin de compte, les chiffres nous disent que durant la décennie 2000-2010, 227 millions de personnes au total ont quitté les bidonvilles. Ceci signifie que les gouvernements, les villes et les institutions partenaires sont parvenus ensemble, à doubler les Objectifs du millénaire pour le développement concernant les bidonvilles, et ce, avec dix ans d'avance sur la date initialement prévue pour 2020.

L'Asie et le Pacifique se tiennent au premier rang des pays ayant réussi avec succès à atteindre cet objectif, tous les gouvernements de la région sont, en effet, parvenus à améliorer la vie de 172 000 000 habitants de bidonvilles entre 2000 et 2010. En Afrique sub-saharienne, la proportion totale de la population urbaine vivant dans des bidonvilles a diminué de 5 % seulement (soit 17 millions de personnes). Le Ghana, le Sénégal, l'Ouganda et le Rwanda sont les pays qui ont enregistré les meilleurs résultats dans la sous-région, en réduisant, durant la dernière décennie, la proportion des habitants des bidonvilles de plus d'un cinquième. Le chiffre atteint 13 % en Amérique latine et dans les Caraïbes où environ 30 millions de personnes ont quitté les bidonvilles depuis l'an 2000.

Pourtant, les estimations de l'ONU-Habitat confirment que les progrès réalisés concernant les bidonvilles ne sont pas suffisants pour contrer l'expansion démographique constatée dans les établissements informels des pays en voie de développement. En ce sens, les efforts visant à réduire le nombre d'habitants des bidonvilles ne sont ni satisfaisants ni suffisants.

Dans le cadre de nos efforts pour résoudre cette crise, l'ONU-Habitat travaille avec la Commission européenne et le Secrétariat, basé à Bruxelles, de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) pour soutenir le développement

urbain durable. Compte tenu de la diversité et de l'urgence des besoins, nous avons jugé nécessaire de développer un outil d'évaluation rapide et de planification stratégique pour mener des interventions immédiates, à moyen ou à long terme. Cet outil se présente sous la forme de cette série de publications.

Le Programme participatif d'amélioration des conditions de vie dans les bidonvilles est basé sur un dialogue politique, entrepris en 2002, entre l'ONU-Habitat, le Secrétariat ACP et la Commission européenne. Lorsque les 3 parties se sont rencontrées au siège de l'ONU-Habitat en juin 2009, plus de 200 délégués de plus de 50 pays se sont entendus pour lancer un grand appel à la communauté internationale afin qu'elle prête davantage attention aux questions d'urbanisation, et qu'elle étende le programme d'amélioration des conditions de vie dans les bidonvilles à tous les pays d'Afrique, d'Asie et du Pacifique.

Il est utile de rappeler ici combien nous sommes reconnaissants que le 9^e Fonds européen de développement pour les pays ACP de la Commission européenne ait contribué à hauteur de 4 millions d'euros (soit 5,7 millions de dollars d'après les taux de change de juin 2011) pour permettre à l'ONU-Habitat de conduire un programme qui profite à 59 villes dans 23 pays africains, à plus de 20 villes dans 6 pays du Pacifique, et à 4 pays des Caraïbes.

En effet, depuis sa création en 2008, le Programme d'amélioration des conditions de vie dans les bidonvilles a acquis la confiance des partenaires, au niveau municipal et national, dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. Comme le montre cette série de rapport, il apporte une contribution majeure qui vise à soutenir les efforts entrepris pour réduire la pauvreté urbaine.

Je tiens encore à exprimer toute ma gratitude à la Commission européenne et au Secrétariat ACP pour leur engagement pour ce Programme d'amélioration des conditions de vie dans les bidonvilles. J'ai toute confiance que les résultats exposés dans ce profil, ou dans les suivants, seront utiles pour élaborer des réponses dans le renforcement des capacités et des investissements dans le secteur urbain.

En outre, je tiens à remercier les équipes des pays participants pour le soutien sans faille qu'ils ont apporté à ce processus, c'était la condition essentielle à la mise en œuvre réussie du Programme participatif d'amélioration des conditions de vie des bidonvilles.

Dr. Joan Clos

Directeur exécutif, ONU-Habitat

PRÉSENTATION

Le profilage en milieu urbain est une évaluation rapide des besoins, orienté sur les actions à entreprendre pour renforcer les capacités et palier aux défaillances au niveau de la ville. Le but de cette étude est de développer des politiques urbaines afin de réduire la pauvreté aux niveaux local, régional et national, à travers l'évaluation des besoins et des mécanismes de réponse. En cela, il contribue à la mise en œuvre des Objectifs du millénaire pour le développement. Il est actuellement utilisé dans plus de 20 pays d'Afrique et dans les pays arabes, et a été lancé dans 30 nouveaux pays d'Afrique ainsi que dans les petits pays insulaires du Pacifique.

L'étude est basée sur l'analyse de données existantes et sur une série d'entretiens réalisés avec toutes les parties prenantes, y compris les communautés locales et les institutions, la société civile, le secteur privé, les partenaires au développement, les universitaires, etc. Cette consultation se conclue généralement par une convention collective sur un certain nombre de priorités identifiées et leur intégration dans le renforcement des capacités proposées, ainsi que sur d'autres projets qui ambitionnent tous de réduire la pauvreté urbaine.

MÉTHODOLOGIE

Le profilage urbain utilise une approche structurée où les interventions prioritaires sont convenues à travers un processus consultatif. La méthodologie du profilage urbain se compose en 3 phases :

- Phase I : 3 profils urbains de 3 villes sont réalisés pour chaque pays : généralement, la capitale, une ville de taille moyenne et une petite ville sont ainsi sélectionnées et étudiées pour fournir un échantillon représentatif permettant ensuite de réaliser un profil national. L'information est recueillie au moyen d'entrevues et de discussions avec les institutions et les informateurs clés, afin d'évaluer les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces (FFOM), rencontrées au niveau local et national, dans les milieux urbains. Les résultats sont présentés et affinés au cours de consultations réalisées dans le cadre d'ateliers communaux et nationaux pour parvenir à un consensus sur les interventions prioritaires. Les rapports nationaux et communaux synthétisent les informations recueillies et exposent les méthodes à suivre pour réduire la pauvreté urbaine, à travers des approches holistiques.
- Phase II : Il s'agit de définir clairement les priorités identifiées par les études de pré faisabilité et de développer en détail le renforcement des capacités et les projets d'investissement.
- Phase III : Elle consiste à mettre en œuvre les projets développés au cours des 2 phases précédentes. L'accent est donné sur le développement des compétences, le renforcement institutionnel et sur la mise en application des solutions adoptées.

CÔTE D'IVOIRE



RÉSUMÉ EXÉCUTIF

INTRODUCTION

Port-Bouët porte le nom du commandant Bouët Villaumez qui, en 1837, fut chargé par le roi de France, Louis Philippe, de signer des traités de commerce et de protection avec des chefs côtiers. C'est vers 1930 que cette localité commença à être habitée. Cette époque est marquée par la construction du Wharf qui constitue alors une zone d'activités commerciales très importante. La deuxième étape du développement de cette commune est liée à la création du port d'Abidjan, en 1950. Usines et entrepôts se multiplièrent ensuite à Vridi qui devint la principale zone d'emplois d'Abidjan. La commune de Port-Bouët abrite également l'aéroport international Félix Houphouët-Boigny, faisant d'elle la porte d'entrée de la Côte d'Ivoire par excellence. Port-Bouët devient une commune à la faveur du vaste projet de communalisation initié par l'État ivoirien en 1980. Sa population était estimée à 302 000 habitants en 2010.

GOUVERNANCE

La mairie de Port-Bouët est composée de 2 principales entités : le conseil municipal et l'administration. Le conseil municipal compte 46 membres dont 11 femmes, soit 24 % de l'effectif du conseil. Par ailleurs, la mairie dispose d'un personnel de 298 agents au titre de l'année 2011, enregistrant une légère baisse par rapport aux deux années précédentes.

Au niveau national, c'est le ministère de l'Intérieur qui est l'organe de tutelle des collectivités locales et qui est garant de la gouvernance urbaine. L'État de Côte d'Ivoire, a transféré certaines de ses compétences aux collectivités locales maintenant chargées de la mise en œuvre de projets de développement local.

FINANCES MUNICIPALES

La mairie de Port-Bouët, à l'instar d'autres collectivités locales ivoiriennes, publie chaque année un budget faisant état de toutes les recettes et dépenses de la commune. Le budget, au titre de l'année 2010, a été arrêté et adopté pour une somme de 5 milliards de francs CFA par le conseil municipal. Les recettes sont essentiellement locales, composées des recettes de l'impôt foncier, d'autres impôts et de taxes diverses. Les dépenses se répartissent en dépenses de fonctionnement pour un montant de 2 920 776 000 francs CFA et en dépenses d'investissement à hauteur de 2 079 224 000 francs CFA.

FONCIER

Les résultats de l'enquête sur le niveau de vie des ménages (2008) ont révélé que les ménages de la commune de Port-Bouët sont majoritairement logés dans des cours communes (47,5 %). Les maisons de 1 à 2 pièces sont les plus répandues. Ces 2 types de maisons concernent plus

de 65 % des ménages. Dans la commune de Port-Bouët, 25,56 % des ménages sont propriétaires de leur logement et 59,44 % sont en location simple. Environ 82 % des ménages dépensent moins de 10 000 francs CFA pour l'entretien de leur logement, tandis que seulement 5,3 % dépensent plus de 50 000 francs CFA.

BIDONVILLES

Les quartiers précaires de la commune de Port-Bouët sont au nombre de 12, de taille très variable. Le plus grand, le quartier d'Adjouffou, par exemple, compte plus de 100 000 habitants. Le plus petit est Vridi Plage compte environ 2 500 habitants.

Les quartiers précaires de Port-Bouët connaissent une très forte densité et donc, un niveau de promiscuité très élevé (4 personnes par pièce). La précarité de l'habitat est caractérisée par le manque d'infrastructures d'assainissement, d'accès à l'eau potable et à l'éclairage. Le rapport 2010 définissant les Objectifs du Millénaire pour le développement en Côte d'Ivoire a révélé que la quasi-totalité des objectifs ne serait pas atteinte à l'horizon 2015.

GENRE ET DÉVELOPPEMENT

Les femmes sont de plus en plus présentes dans tous les domaines de la vie communale. Elles représentent environ 26 % de l'effectif du conseil municipal actuel (11 femmes sur 43 conseillers). D'autre part, les femmes ont une présence remarquable dans la vie économique de la commune de Port-Bouët. Elles constituent environ 70 % des acteurs du commerce de gros et de détail. Néanmoins, la pauvreté dans la commune est plus accentuée chez les femmes, 25,5 % contre 21,3 % chez les hommes.

ENVIRONNEMENT

L'environnement à Port-Bouët est menacé par la présence de nombreuses usines chimiques et pétrochimiques situées dans la zone industrielle et par l'abattoir d'Abidjan. La population de la commune de Port-Bouët est quotidiennement exposée aux pollutions provenant des activités de ces usines. La commune est confrontée à un grave problème d'insalubrité dû à une mauvaise gestion des ordures ménagères. À cela s'ajoute un réseau d'assainissement déficient. Cette situation, en plus de polluer l'environnement, contribue au développement des épidémies comme le choléra surtout dans les quartiers précaires.

GESTION DES RISQUES DE CATASTROPHES

Les habitants de la commune de Port-Bouët vivent sous la menace de 2 risques majeurs : les risques d'inondation et l'érosion côtière. L'érosion côtière est

un phénomène qui résulte des tempêtes, combinées à l'impact de la houle (accentuée par l'élévation du niveau de la mer) et à l'exploitation des matériaux marins (sable et graviers). D'autre part, plusieurs quartiers sont situés au sein des zones inondables, en bordure de la lagune Ébrié.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL

La commune de Port-Bouët a joué un rôle prépondérant dans l'essor économique de la ville d'Abidjan. Les activités principales y sont l'industrie, le commerce, le transport, la pêche et les métiers du bois. La commune abrite la plus grande zone industrielle de la Côte d'Ivoire. Les métiers autour de ces industries concernent la production et la gestion des hydrocarbures ou la fabrication de produits et d'équipements divers.

L'économie locale est largement dominée par le secteur tertiaire en termes de création d'emplois. En effet, ce secteur emploie environ 74 % des travailleurs de la commune. Depuis sa modernisation et sa privatisation en 1996, l'aéroport international Félix Houphouët-Boigny est devenu un espace de commerce formel et informel florissant.

SERVICES URBAINS DE BASE

L'État de Côte d'Ivoire continue de jouer un rôle de premier plan dans l'approvisionnement des services urbains de base, malgré la politique de décentralisation qui prévoit le transfert des compétences aux collectivités locales. Ainsi, les services tels que la distribution d'eau potable et d'électricité font l'objet de discussions entre le gouvernement et les opérateurs privés.

SÉCURITÉ URBAINE

La sécurité des biens et des personnes sur l'étendue du territoire national demeure au cœur des fonctions régaliennes de l'État ivoirien. Pour y parvenir, 2 principales institutions nationales cohabitent : la police et la gendarmerie. Ces 2 institutions étatiques reçoivent l'appui d'entreprises de sécurité privées et des unités de police municipale. Il existe également une coordination locale du Programme d'appui à la sécurité urbaine, fruit du partenariat entre l'État de Côte d'Ivoire et le Programme des Nations unies pour le développement.

预览已结束，完整报告链接和二维码如下：

https://www.yunbaogao.cn/report/index/report?reportId=5_18788

